

FESTI'LOCH
Mr LE BARBIER Fabrice
18 Place de la Mairie
56390 LOCQUeltas
Port: 07 86 09 70 31



MARCHE DE NOEL 05 DECEMBRE 2020

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Organisé par l'association Fести'Loch , ce marché de Noël est une vente aux professionnels , aux Associations et aux particuliers sous réserve de validation du bureau.

ARTICLE 2 :

Le prix des emplacements ainsi que les bénéfices dus à la vente des boissons, repas et autres reviendront exclusivement à l'organisateur de cette manifestation .

ARTICLE 3 :

Les exposants s'engagent à respecter le règlement tant départemental que celui défini par L'organisateur , à lui de prendre toutes les disposition nécessaires et réglementations administratives et sanitaire, y compris toutes recommandations et mesures gouvernementales en vue de la pandémie au Covid 19. Il devra se munir de gel hydraulcoolique et d'un masque si la réglementation l'indique.

ARTICLE 4 :

Seront considérés comme exposant les personnes physiques et morales (les professionnels, associations et particuliers) dont le bulletin aura été enregistré par l'organisateur. Le règlement Aura été approuvé par l'exposant en signant le bulletin d'inscription et ce dernier devra s'acquitter du montant prévu au contrat pour la réservation de son emplacement.

ARTICLE 5 :

Tout exposant devra posséder sur lui une pièce prouvant son identité. Les organisateurs se réserve le droit de refuser ou d'exclure tout exposant pouvant nuire au bon fonctionnement de la journée sans dédommagement ni indemnités.

ARTICLE 6 :

L'exposant respectera le cadre et le matériel fournis, et s'assurera pour tout risque qu'il encourt : il ne pourra en aucun cas se retourner contre l'organisateur.

ARTICLE 7 :

Les bulletins d'inscription ou contrat seront pris en considération par l'ordre d'arrivée, et dans la limite des places disponibles. Le bulletin devra être accompagné d'un chèque pour être validé .

ARTICLE 8 :

L'arrivée des exposant se fera à partir de 7 h pour la mise en place ; le public arrivant à partir de 9h . Les emplacements non occupés à 9h reviendront au comité organisateur qui fera l'usage qu'il en désire sans aucune contrepartie à celui l'ayant réservé.

Tout exposant est invité à participer et à être présent de 9h jusque 18h.
L'exposant sera accompagné à son arrivée vers son emplacement.

ARTICLE 9 :

Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus responsable notamment en cas de perte , de vol, de casse, et autres détériorations , y compris cas fortuit ou force majeure.

ARTICLE 10 :

Le prix est de 10€ le ML
Tarif visiteur gratuit pour tous

Mr LE BARBIER
Président Festi'Loch

L'exposant :

NOM :

Date :

Date :

Signature :

Signature :